

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
DU
COMITE NATIONAL DE SUIVI DES
PROGRAMMES EUROPEENS**

5 au 7 octobre 2015

**ILE DE LA REUNION
FRANCE**





SOMMAIRE

1. Décisions du Comité National de Suivi (CNS)

2. Synthèse des interventions

3. Annexes

Annexe 1 : Diaporama de la séance plénière du CNS

Annexe 2 : Discours d'ouverture du Vice-Président du Conseil Départemental

Annexe 3 : Allocutions des Co-Présidents du CNS





1. Décisions du Comité National de Suivi du 7 octobre 2015

1.1 Relevé de conclusions du Comité National de Suivi précédent

Le Comité approuve le relevé de conclusions du CNS du 30 avril 2015, complété de l'observation de la DG Regio indiquant que la Commission recommande l'appel à projets pour la sélection des opérations et, dans ce cadre, une méthode de pondération des critères pour sélectionner les meilleurs projets.

1.2 Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR) 2014-2020

Le Comité :

- donne un avis favorable sur les critères de sélection des types d'opération du PDRR 2014-2020, complétés au regard des propositions issues de la réunion technique.
- approuve la stratégie de communication du PDRR 2014-2020.

1.3 Programme opérationnel FEDER 2014-2020

Le Comité :

- approuve le plan d'évaluation du PO FEDER 2014-2020, complété des propositions issues de la réunion technique.
- prend acte des conclusions de l'étude d'évaluation ex-ante sur les instruments financiers.
- prend acte des principales conclusions de la réunion technique, et notamment des points d'avancement sur l'investissement territorial intégré (ITI), les plans d'actions des conditionnalités ex-ante (CEA) et les opérations prévues en procédure grand projet.



1.4 Programme opérationnel FSE 2014-2020

Le Comité :

- approuve la stratégie de communication du PO FSE 2014-2020, complétée des propositions issues de la réunion technique.
- approuve le plan d'évaluation du PO FSE 2014-2020, complété des propositions issues de la réunion technique.



2. Synthèse des interventions

2.1 Principaux points introductifs et transversaux

Mme Gaëtane MEDDENS, rapporteur géographique de la DG Emploi, souligne la mobilisation importante nécessaire cette année pour, d'une part, assurer la clôture optimale des programmes 2007-2013 et, d'autre part, mettre en place les programmes 2014-2020. Elle rappelle également l'attention portée par la Commission sur les instruments financiers et la simplification et mentionne les bonnes pratiques de la Réunion en matière de coûts simplifiés.

Mme Meddens rappelle que l'Europe s'est fixée des objectifs ambitieux pour 2020, notamment dans le domaine social. Le chômage de longue durée, le chômage des jeunes et le développement des compétences sont parmi les principaux défis. Concernant le chômage des jeunes, l'IEJ pourrait faire l'objet de ressources additionnelles (qui seraient votées dans le budget 2017), en fonction notamment des évaluations que les Etats membres doivent réaliser d'ici la fin de cette année.

M. Marc BLONDIAU, rapporteur géographique de la DG Agri, souligne également l'importance de cette année pour la DG AGRI. Il félicite l'ensemble des services qui ont participé à la finalisation du PDRR et contribué ainsi à son adoption fin août. Il s'agit maintenant de traduire le programme en termes opérationnels, notamment dans les fiches actions, et de mettre en place des dispositifs de sécurisation des dépenses, à travers des règles simples et efficaces permettant de minimiser le risque d'erreurs.

M. Michel WOLF, rapporteur géographique de la DG Regio, salue l'avancement du travail, avec :

- une structuration des services qui se fait déjà sentir sur le dépôt des projets et leur programmation,
- un dépôt très tôt du DSGC et une visite prochaine de la CICC qui permettra, si le dispositif est validé, de procéder aux premiers appels de fonds pour avancer la programmation financière.

Il souligne l'importance de démarrer rapidement la programmation, au vu des dépenses encore à soumettre, au niveau français, sur la précédente programmation. Ces montants sont également élevés au niveau de La Réunion. Les éléments présentés à la Commission sont encourageants sur les perspectives de clôture ; toutefois un taux de programmation de plus de 100% serait un gage de sécurité pour l'utilisation complète des fonds.

M. Wolf rappelle que les conditions ex-ante doivent être satisfaites avant fin 2016. Elles visent à garantir la bonne application de la législation européenne mais aussi d'être garantes de l'atteinte des résultats que le programme s'est fixés. Il est donc demandé un suivi régulier des plans d'actions sur les conditionnalités ex-ante.

Il rappelle l'invitation faite aux autorités de gestion à la rencontre annuelle du 20 octobre à Bruxelles, qui sera suivie d'une rencontre plus technique, et pour lesquels des points à inscrire à l'ordre du jour peuvent lui être transmis.

Sur la question du programme FEAMP, M. Wolf transmet l'information que ce programme devrait être approuvé avant fin 2015.



2.2 Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020

M. Serge HOAREAU, conseiller général en charge des questions agricoles, rappelle les travaux menés avec les partenaires locaux pour l'élaboration du PDRR et indique que des appels à projets ont été lancés avant l'adoption du programme, sur l'encadrement agricole et l'animation et la gouvernance des Hauts. La programmation des premiers dossiers est envisagée en CLS au mois de novembre.

M. BLONDIAU (DG AGRI) salue le dialogue positif instaurée avec l'autorité de gestion sur les critères de sélection et la prise en compte des remarques de la Commission. Il insiste sur l'importance d'avoir de bons critères pour avoir de bons projets.

2.3 Programme opérationnel FEDER 2014-2020

Au regard des décisions à prendre, les principales observations ont porté sur les points suivants :

M. WOLF (DG REGIO) remercie l'autorité de gestion pour la prise en compte rapide des observations formulées sur le plan d'évaluation. Il rappelle que ce document constitue une pièce maîtresse des programmes et indique qu'il devra être officiellement envoyé à la Commission via SFC.

Concernant l'évaluation ex-ante des instruments financiers, M. Wolf précise que cette évaluation n'est pas directement adressée à la Commission, mais vise à guider l'autorité de gestion dans la mise en œuvre des instruments financiers. Il relève l'intérêt du rapport sur la partie constat, avec notamment la mise en évidence des besoins en accompagnement des entreprises, mais souligne ses faiblesses, notamment sur le dimensionnement des instruments financiers. Il espère que l'autorité de gestion pourra ajouter ces éléments pour mettre en œuvre les instruments financiers de manière complète et en tenant compte des enseignements du passé.

Concernant les points examinés en réunion technique :

- sur l'investissement territorial intégré (ITI), la Commission se réjouit de l'avancement présenté par l'autorité de gestion, qui permettra le démarrage prochain des opérations.

- sur les plans d'actions des conditionnalités ex-ante, un point particulier sur le plan de prévention et de gestion des déchets est présenté par l'autorité de gestion.

M. LOCATE, DGS du Conseil Départemental, confirme que des échanges sont en cours sur ce point avec le Conseil Régional. Une délibération sur le plan déchet est envisagée par le Conseil Départemental avant fin 2015.

M. WOLF rappelle la vigilance particulière de la Commission sur les CEA et la nécessité de transmettre les plans sous SFC lorsqu'ils seront validés.

- sur les grands projets, M. Wolf précise que ce n'est plus l'unité géographique qui sera en charge des grands projets, la Commission fera dorénavant appel à l'outil Jaspers (également à disposition des AG qui souhaite le mobiliser dans le cadre de la préparation) et confirme la nécessité de soumettre les projets au plus tôt.



2.4 Programme opérationnel FSE 2014-2020

Au regard des décisions à prendre, les principales observations ont porté sur les points suivants :

Mme MEDDENS souligne l'importance de la communication pour maximiser l'impact des actions de l'Europe sur le territoire. Elle remercie l'autorité de gestion pour la prise en compte des remarques formulées lors de la réunion technique et demande qu'elles soient intégrées à la stratégie de communication avant sa transmission sous SFC.



UNION EUROPÉENNE

COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS

ANNEXE 1 : Diaporama de la séance plénière

Comité National de Suivi pluri-fonds



CNS 7 OCTOBRE 2015

Ouverture de la session Intervention des co-Présidents du CNS et des représentants de la Commission européenne

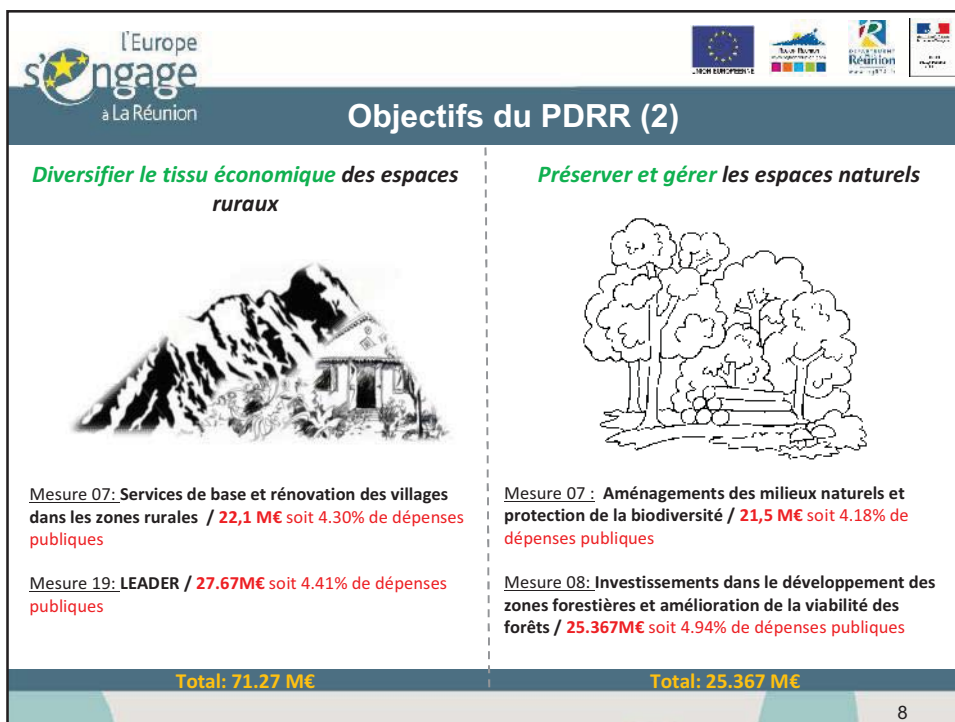
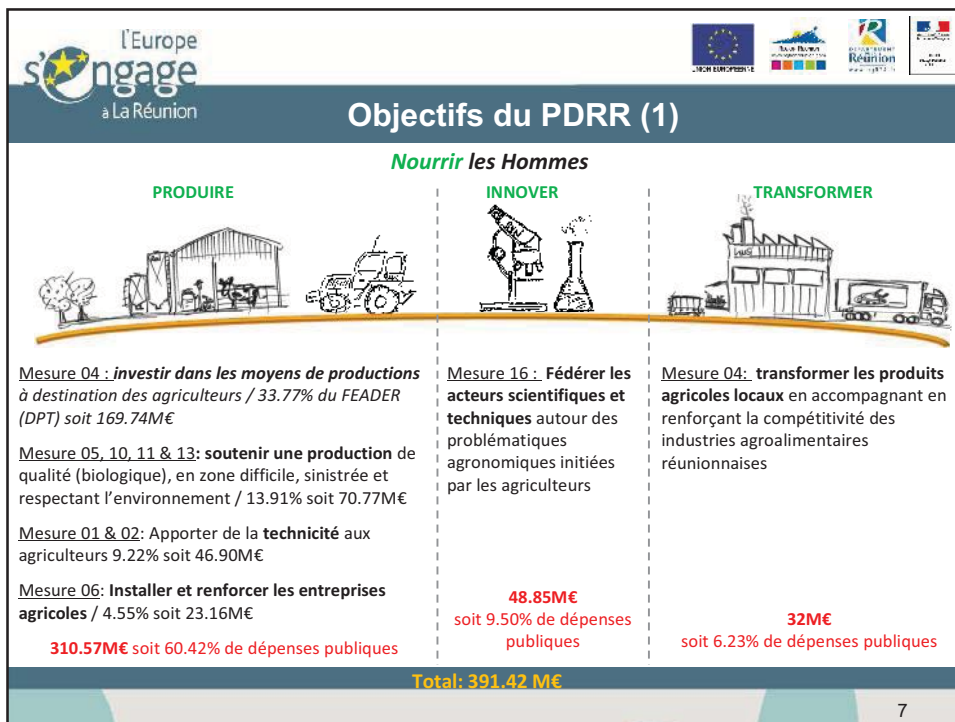
Approbation du procès- verbal du CNS du 30 avril 2015

Programme de Développement Rural

Architecture et organisation du Programme de Développement Rural 2014-2020

Etapes de la validation du PDRR





Présentation du PDRR

Principe de concentration

• 12 mesures + 1 mesure transversale soit 56 types d'opérations

• Levier de performance et de compétitivité pour l'agriculture réunionnaise

+17% par rapport à 2007/2013

• 385.5 Millions € de subvention UE soit une dépense publique de 514 Millions

• Structuration du territoire et notamment des hauts de l'île

Taux unique

• Taux unique de cofinancement UE: 75%

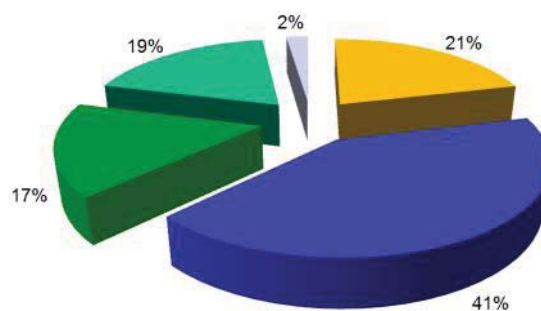
• Gestion durable des ressources naturelles

Gestion décentralisée

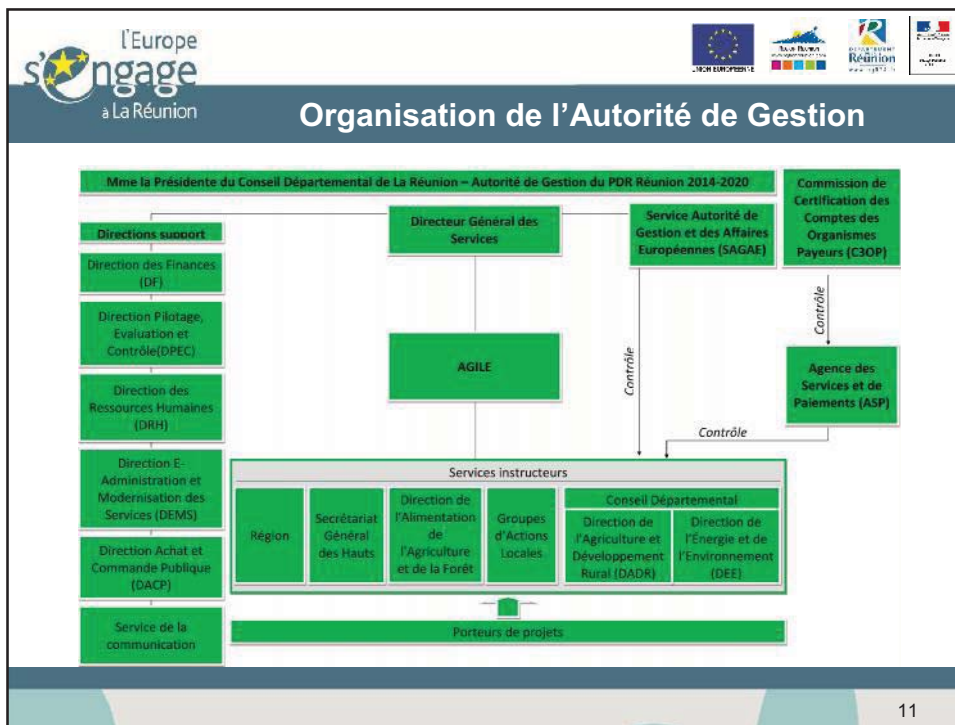
• 5 services instructeurs: DAAF - CD974 (DADR - DEE) - SGH - REGION

• Transfert de connaissances, formation, innovation

Répartition financière des montants du PDRR



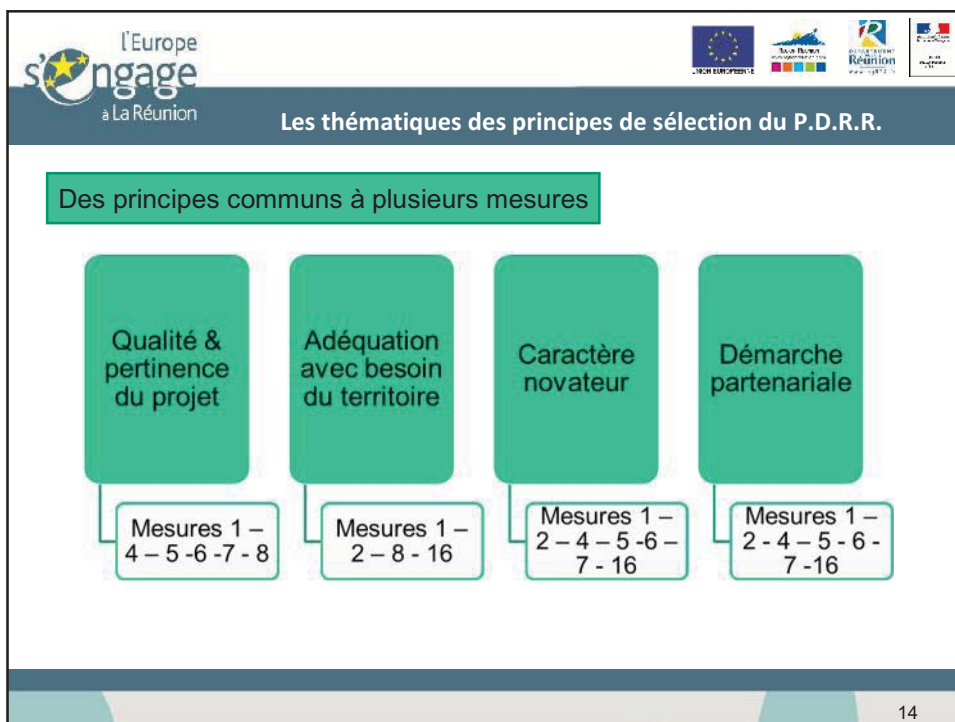
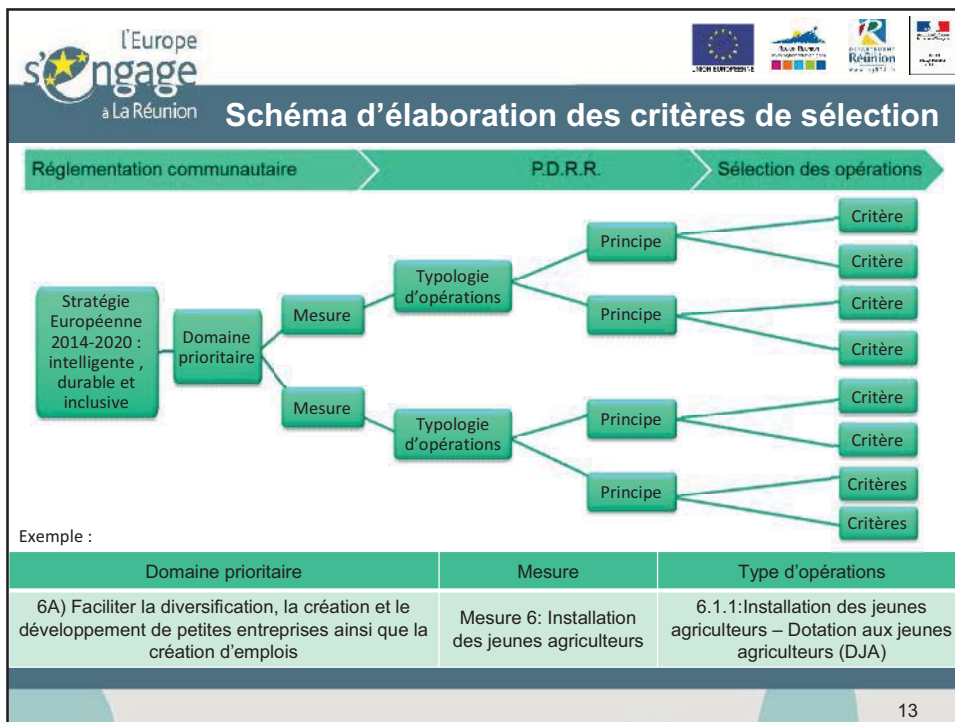
- La gestion des ressources naturelles
- Les investissements dans l'agriculture
- Le développement des hauts
- Transfert de connaissance, formation et innovation
- Assistance technique



l'Europe s'engage à La Réunion

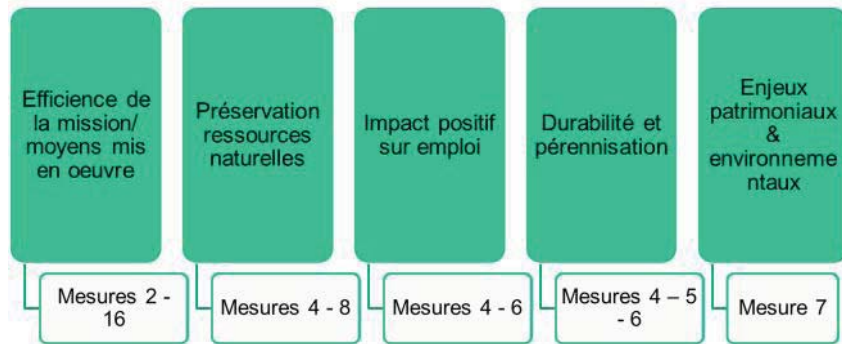
Critères de sélection

12

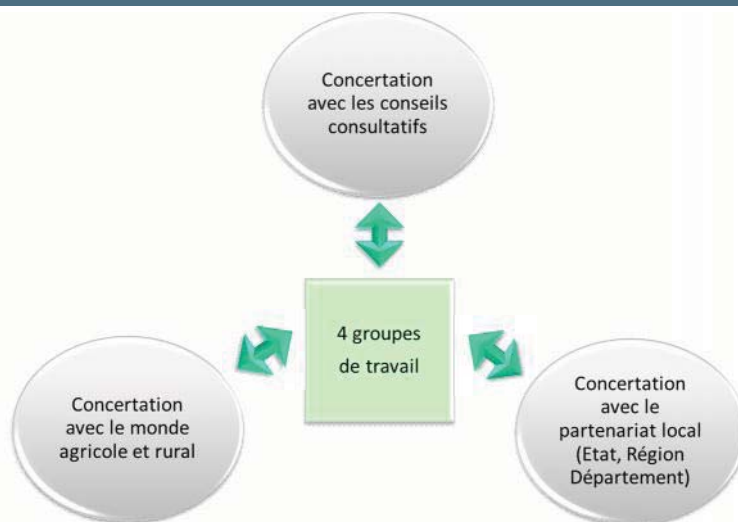


Les thématiques des principes de sélection du P.D.R.R.

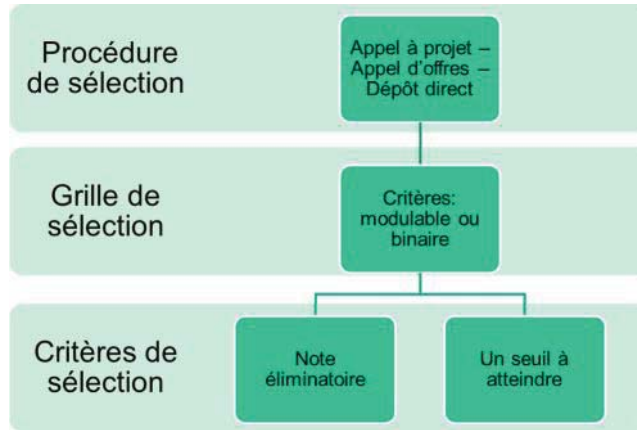
Des principes spécifiques à certaines mesures



Méthodologie de définition des critères de sélection



Sélection des opérations



Observations en réunion technique

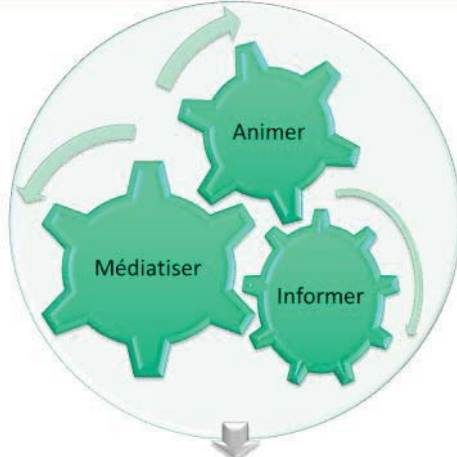
| Observations de la Commission | Précisions apportées par l'autorité de gestion |
|---|---|
| Le critère de sélection « caractère innovant » doit être traduit opérationnellement | Prise en compte de l'observation par l'Autorité de Gestion qui s'appuiera sur la définition FEDER de la notion d'innovation soit: « Mise en œuvre d'un produit, d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation, etc... » pour compléter les fiches actions |
| Le critère de sélection « approche territoriale » doit être précisé | Observation prise en compte et remplacer par « Déclinaison des besoins de formation aux problématiques à l'échelle micro territoriale » |
| Existe-t-il un référentiel pour le critère « Coût raisonné & adapté »? | Il a été pris comme référence les coûts observés sur la période 2007-2013 (ramené au niveau d'inflation de 2015) |

Observations en réunion technique

| Observations de la Commission | Précisions apportées par l'autorité de gestion |
|---|---|
| Intégration de note éliminatoire pour certains critères | Observations prise en compte dans différents T.O. (mesure 1, 2, 4,7) |
| Intégrer une limite plancher afin de valoriser la pertinence des critères | Observations prises en compte dans les T.O. 2.3 et 4.3.3. |
| Favoriser une notation binaire en lieu et place d'une notation modulée pour certains critères | Si existence de textes de référence ou différents procédés, la notation sera binaire soit oui/non |
| Définir un référentiel dans le cadre d'une notation modulée des critères | Dans la fiche action, la modulation de la note se basera sur des sous-items aux critères |

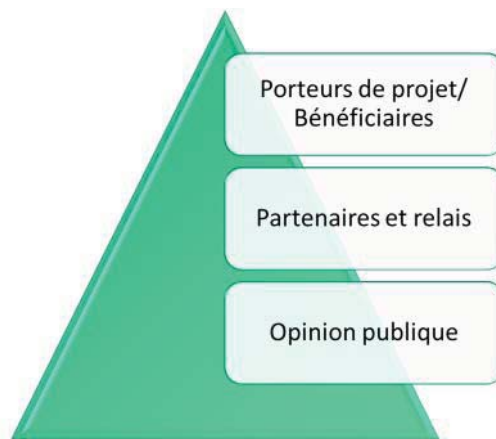
Stratégie de communication

3 axes de communication



Valoriser l'action de l'Europe en matière agricole et de développement rural

Actions ciblées sur 3 catégories de public



| Supports de communication | | | |
|----------------------------------|--|---|--|
| Axes | Objectifs | Public cible | Supports de communication |
| INFORMER | Faciliter & simplifier les démarches | Porteur de projet, bénéficiaires | Newsletter, site internet www.reunioneurope.org , site www.cg974.fr , séminaire semestrielle avec les acteurs des organismes agricoles, création d'une plate forme aux questions, guides des aides UE FEADER etc... |
| MEDIATISER | Montrer les résultats, renforcer la visibilité du FEADER | Grand publics, organismes agricoles | Relations presses, reportages sur TV974, organisation de visites de projets, achat de publireportage, etc... |
| ANIMER | Accompagner, mobiliser, sensibiliser | Relais, Organismes agricoles - Scolaire | Événementiels, journée du lancement, joli mois de l'Europe, Inauguration de projets d'envergure, interventions dans les établissements scolaires, expositions, etc... |

23

| Observations en réunion technique | |
|--|---|
| Observations de la Commission | Précisions apportées par l'autorité de gestion |
| Comment se décline la stratégie de communication en terme d'action ? | Chaque année, la stratégie de communication sera déclinée en plan d'actions annuels comportant des actions précises et la/les cible(s) visée(s) |
| Différents publics dans les trois cibles choisies. Mettre en place l'approche la plus adéquate | Les trois cibles proposées seront déclinées en sous catégorie afin d'avoir le support de communication le plus adéquate |
| Mettre en valeur le 09 mai (Journée de l'Europe) | Proposition d'organiser des interventions pluri-fonds dans les établissements scolaires |

24

PO FEDER

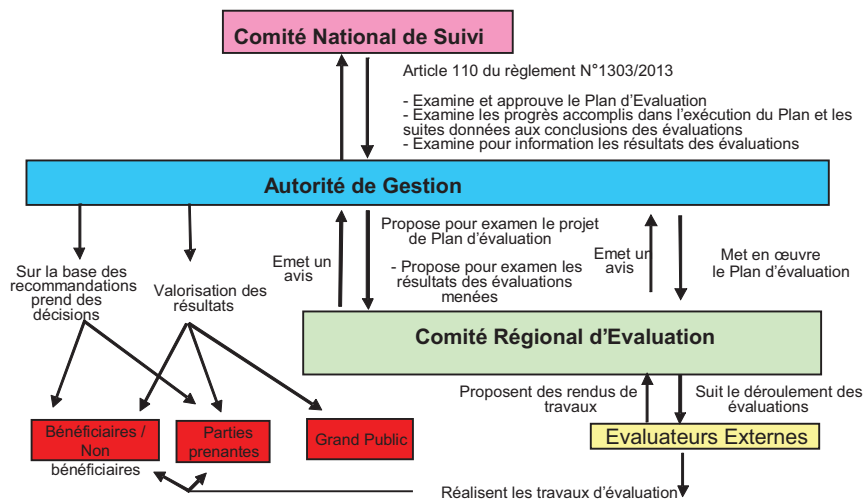
Plan d'évaluation PO FEDER 2014 - 2020

Éléments du Plan d'évaluation

Selon les recommandations de la DG Regio et de la DG Emploi le Plan d'Evaluation contient les items suivants :

- Responsabilités et coordination
- Processus d'évaluation et méthodes
- Compétences et formations
- Stratégie pour assurer l'utilisation et la diffusion
- Planning
- Budget
- Stratégie d'assurance qualité (données et études)

Responsabilités et coordination



Planning

| Thèmes | Echéances |
|---|--|
| Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des programmes | 1 ^{er} semestre 2017 |
| Evaluations à mi-parcours thématiques | 2 ^e semestre 2017 |
| Travaux d'expertise de méthodologie d'impact | 1 ^{er} semestre 2018 |
| Evaluation sur chacun des axes des POE | Cf propositions échelonnés sur trois ans entre le 2 ^{ème} semestre 2019 et 2021 |
| Evaluation sur les principes horizontaux | 1 ^{er} semestre 2021 |

Restitution de la réunion technique FEDER sur le Plan d'Evaluation

| Observations | Précisions apportées |
|--|---|
| Apporter des précisions sur la notion de tournant stratégique | Cette notion appartient à la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013 qui prévoit des interventions en tournants stratégiques (par rapport au modèle sociétal existant). Le suivi et l'évaluation selon cette approche a été sollicitée par la Commission dès le CNS d'octobre 2008 et des données régulières ont été fournies en ce domaine à chaque CNS. |
| Spécifier les besoins en formation | A ce stade de la mise en œuvre du programme, les services instructeurs ont besoin d'être formés pour la collecte des données relatives aux indicateurs prévus dans la logique d'intervention. Ce point sera rajouté au Plan. |
| Préciser comment l'efficacité des interventions sera évaluée | L'efficacité des interventions sera traitée de façon systématique dans les blocs évaluations qui seront commandés par la question évaluative type suivante : les objectifs ont-ils été atteints au moindre coût et pourrait-on obtenir plus d'effets à moindre coût ? Plus d'effets au même coût ? |

| Observations | Précisions apportées |
|---|--|
| <p>Préciser comment l'impact des interventions sera évalué au regard des objectifs définis dans l'article 54 du règlement interfonds</p> | <p>Des travaux d'expertise méthodologique seront menés à l'horizon 2018, dont les objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la faisabilité des évaluations d'impact au regard du contexte macro éco (PIB, chômage...) et de la réalisation des objectifs de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. - identifier les besoins de données spécifiques et nécessaires aux évaluations d'impact. - préciser les méthodologies appropriées au regard des données collectables, des outils statistiques existants et des méthodes recommandées. |

Evaluation ex-ante des instruments d'ingénierie financière

Présentation générale

Obligation réglementaire (conformité à l'art. 37 du règl. UE 1303/2013) :

- Diagnostic et analyse des défaillances
- Recommandations sur les instruments et les bénéficiaires

Objectif final :

Définir une stratégie régionale cohérente combinant les aides en subventions et les instruments financiers

Périmètre FEDER : la Région Réunion, Autorité de Gestion, mobilisera le FEDER pour l'IF sur les OT suivants :

- OT 1- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- OT 3- Renforcer la compétitivité des PME
- OT 4 -Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2

Diagnostic

Une situation insuffisamment performante

Crise de 2008, ayant mis à jour des défaillances du marché :

- Ralentissement des investissements publics
- Marché interne limité, nécessitant une ouverture à l'international
- Difficultés à recourir à l'emprunt bancaire
- Les principales difficultés rencontrées par les entreprises de la Réunion concernent les besoins en capitaux propres

Entreprises visées :

- Entreprises innovantes (start-up,...)
- Micro-entreprises/TPE
- PME – ETI (bailleurs sociaux, ...)

Besoins d'accompagnement sur l'ensemble du cycle de vie :

- création, amorçage, développement, transmission

Propositions, recommandations

Une stratégie d'investissement basée sur les instruments financiers suivants :

- Un fonds de garantie
- Un fonds de capital (renforcement des fonds propres des entreprises)
- Un prêt à taux préférentiel

Une stratégie d'investissement sur des secteurs prioritaires :

- Le secteur productif
- L'innovation
- L'efficacité énergétique

Des modalités de mise en œuvre des instruments financiers :

- Investir au capital d'une société privée
- Déléguer la gestion des IF à une entité mandatés (par le biais d'un Fonds-de-Fonds)
- Gérer en direct les IF

Point d'étape, agenda

Etapes de mise en œuvre :

4^{ème} trimestre 2015 :

- Information du CNS des conclusions de l'évaluation ex-ante
- Finalisation du choix des IF à privilégier (par l'AG)
- Approbation des critères de sélection par le CNS (sous forme de procédure écrite)
- Lancement des procédures d'Appels à Manifestation d'Intérêts

Réunion technique

| Observations de la Commission | Précisions apportées par l'autorité de gestion |
|--|--|
| Les avances remboursables ne sont pas considérées comme des instruments financiers (décision officielle) | L'autorité de gestion prend acte de cette observation |
| Sur la gouvernance, appréhender les avantages/inconvénients de chaque option dans un souci d'équilibre | Cette recommandation sera prise en compte par le comité de pilotage dans les options à préconiser à l'AG |
| Recommandations peu développées et synergie avec autres instruments européens (type Horizon 2020) à préciser | Cette recommandation sera prise en compte par le comité de pilotage dans les options à préconiser à l'AG |

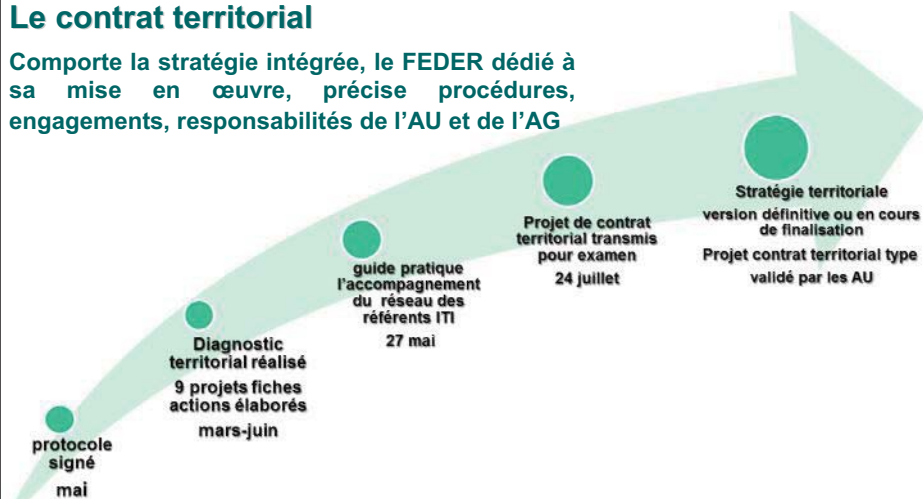
Synthèse des points examinés en réunion technique

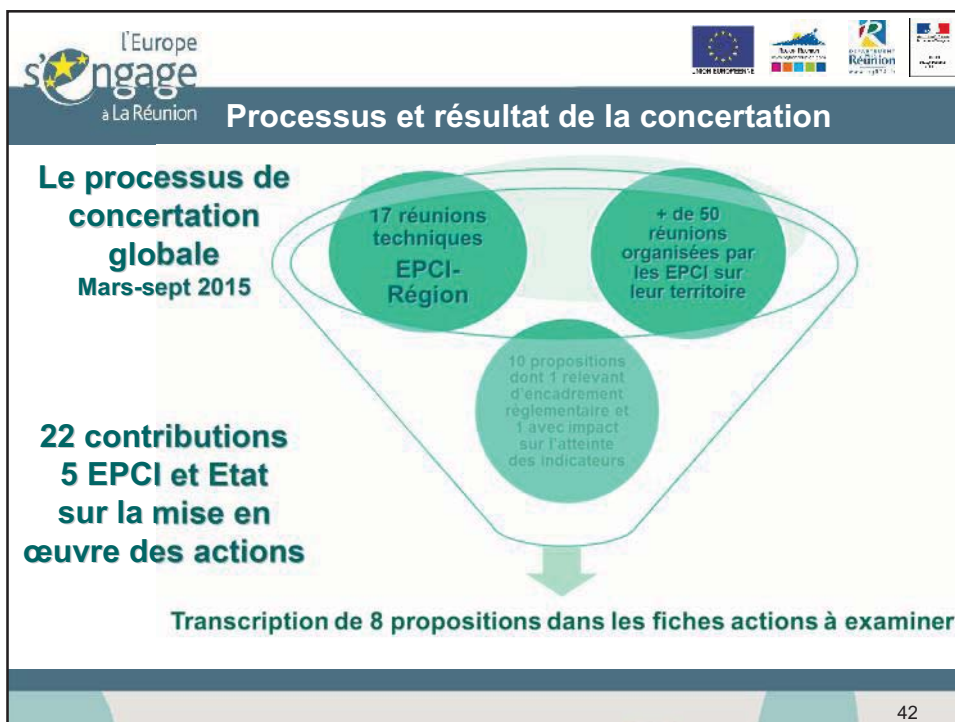
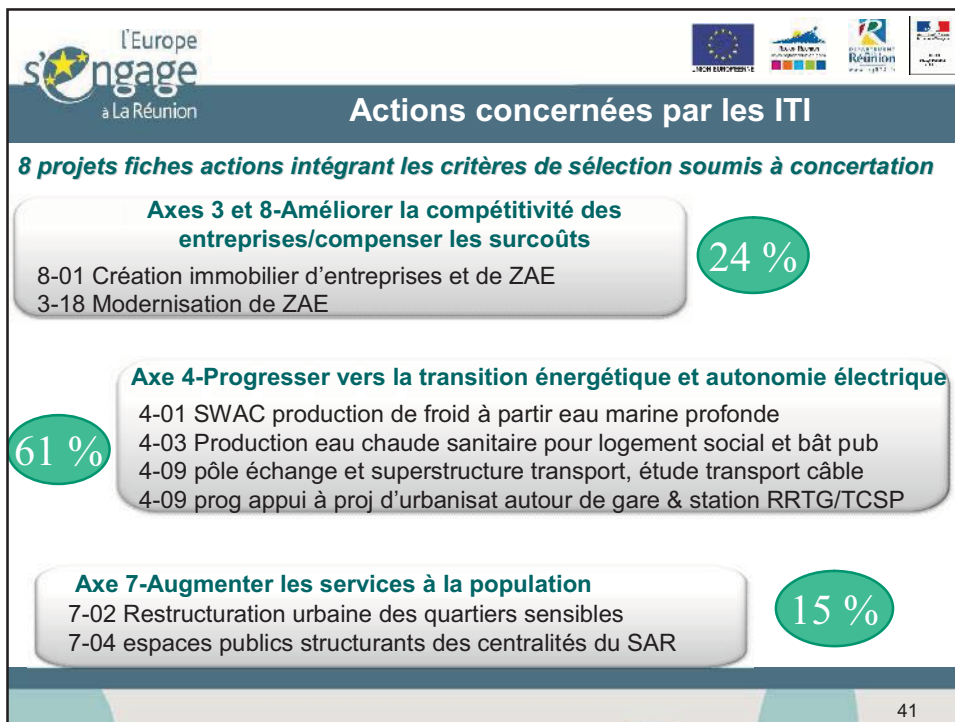
Les aspects majeurs de l'ITI

- Un périmètre défini avec un focus sur la zone urbaine et les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Une stratégie intégrée de développement urbain durable
- Des modalités et une gouvernance spécifiques

Le contrat territorial

Comporte la stratégie intégrée, le FEDER dédié à sa mise en œuvre, précise procédures, engagements, responsabilités de l'AU et de l'AG





Critères de sélection

Principes retenus dans les fiches actions

1^{ère} étape → une sélection primaire des opérations liée aux choix stratégiques qui ont prévalu à la conception des programmes (Objectifs du PO)

2^{ème} étape → une sélection secondaire des opérations

1. **selon des critères de conformité** aux objectifs assignés à une mesure, aux dépenses acceptées au titre d'une action, au statut prévu du demandeur, à la localisation du projet, aux plafonnements de subvention prévus, et aux taux de cofinancement prévus, aux prescriptions environnementales)
2. **selon des critères de cohérence** les schémas sectoriels concernés (SAR, SRIT, SRCAE,), les priorités transversales (égalité des chances, développement durable ...)
3. **selon la capacité du porteur de projet à mener son projet à terme.**
4. **selon des critères de sélection complémentaires identifiés en fonction des stratégies territoriales intégrées et plan d'actions contribuant à l'atteinte des résultats**

UN PRINCIPE ACTE : UNE HOMOGENEITE DE MISE EN ŒUVRE DES FICHES ACTIONS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Prochaines étapes

| | | |
|--|-------------------------|--|
| Point de situation pour information du CNS | 7 Oct 2015 | Réunion du CNS |
| Restitution des observations sur les fiches actions | 9 oct 2015 | Réunion technique AU, Dpt, Etat, AG |
| Validation des critères de sélection | Fin octobre 2015 | Procédure écrite CNS |
| | | |

Plans d'actions sur les conditionnalités ex-ante

| Observations de la Commission | Précisions apportées par l'autorité de gestion du FEDER |
|--|--|
| <p>La Commission suggère de compléter le tableau de suivi des CEA en indiquant les dates qui figurent dans le PO et en précisant les raisons des décalages.</p> | <p>Conformément à l'engagement pris par l'autorité de gestion lors du CNS du 30 avril d'assurer un suivi continu sur les plans d'action et de présenter un état d'avancement à chaque CNS, un point actualisé des 5 plans d'action a été présenté en réunion technique.</p> <p>Concernant l'adoption du plan de prévention et gestion des déchets (CEA 6.2), la promulgation de la loi Notre (7 août 2015) modifie le calendrier envisagé : le plan dont l'élaboration était engagée avant la publication de la loi sera approuvé, par le Conseil Régional, sur proposition du Conseil Départemental, dans le cadre des dispositions antérieures. Compte tenu du renouvellement de l'assemblée régionale en décembre 2015, cette adoption ne peut être que retardée au 1er semestre 2016.</p> <p>Le tableau de bord permettant le suivi des CEA a été actualisé pour tenir compte de la remarque de la Commission.</p> |

Grands projets

| Observations de la Commission | Précisions apportées par l'autorité de gestion du FEDER |
|--|--|
| <p>Au regard du bilan du précédent programme, la Commission confirme la nécessité de soumettre les grands projets avant 2017.</p> | <p>Un point d'avancement a été réalisé pour chaque grand projet, indiquant les dates prévisionnelles de remise à la Commission.</p> <p>Un dossier grand projet a été remis à l'autorité de gestion (projet SWAC) et sera transmis très prochainement à la Commission.</p> <p>Une analyse, en cours, déterminera le maintien en procédure grands projets de deux infrastructures au regard des nouveaux seuils prévus par le règlement.</p> |

PO FSE

Stratégie de communication

Principes de la stratégie de communication

- Une stratégie en complémentarité de la stratégie nationale (DGEFP – MOM),
- Une stratégie basée sur les trois axes prioritaires du PO FSE de La Réunion 2014-2020,
- Une stratégie qui inclut les vecteurs de communication dématérialisés pour :
 - ✓ Une accessibilité large et simplifiée aux dispositifs d'aide par la dématérialisation maximale des démarches administratives
 - ✓ Une efficacité du système de gestion
 - ✓ Une équité de traitement des porteurs de projets

Objectifs généraux

Quatre objectifs généraux :

- Accroître la notoriété de l'Union Européenne
- Informer et communiquer sur l'accompagnement de l'Union Européenne dans le développement de La Réunion grâce à ses soutiens au titre du fonds social européen
- Faciliter l'accès aux aides du fonds social européen et assurer la transparence des actions
- Evaluer les actions mises en place

... qui s'articulent autour de trois thématiques:

- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Objectifs opérationnels et cibles (1/2)

1. Informer sur les objectifs et les possibilités de financement du programme opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion
 - bénéficiaires potentiels, services gestionnaires du programme opérationnel (cibles principales)
2. Diffuser les informations sur les opérations, les résultats et les pratiques les plus innovantes du programme opérationnel FSE 2014-2020 de La Réunion
 - partenaires et acteurs de l'emploi, bénéficiaires (dont têtes de réseaux), journalistes

Objectifs opérationnels et cibles (2/2)

3. Mettre en valeur « l'action de l'Europe en faveur de l'emploi »
 - grand public, journalistes et médias (cibles principales)
bénéficiaires potentiels (cible secondaire)
4. Contribuer au respect des règles de publicité
 - bénéficiaires (cible principale) et bénéficiaires potentiels agents des services gestionnaires (cibles secondaires)

Budget de la stratégie de communication

Budget : 1 Million €

Répartition prévisionnelle par postes de dépenses:

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 40%
- Développement et mise à jour internet : 25%
- Contact média : 5%
- Boîte à outils adaptée au PO FSE 2014-2020 de La Réunion : 12%
- Organisation événements et matériel d'exposition : 13%
- Evaluation : 5%

Réunion technique

| Observations | Précisions apportées |
|--|---|
| Déterminer des types d'action et leurs échéances de mise en œuvre | L'AG propose une approbation du cadre stratégique général. Une définition plus précise des actions à mener sera établie et intégrée aux cahiers des charges des prestations de communication |
| Prévoir une communication sur l'IEJ, notamment dans le volet internet | Le lien vers le site national sera intégré aux sites internet locaux |
| La stratégie de communication devrait s'appuyer sur un diagnostic initial plus détaillé | L'AG précise que les acquis de la précédente programmation ont servi de base à la présente stratégie. L'évaluation de la stratégie de communication plurifonds 2007-2013 sera versée au cahier des charges des prestations de communication |

Réunion technique

| Observations | Précisions apportées |
|---|---|
| Prévoir un accès facilité à la communication pour les personnes handicapées (ex : site internet pour déficients visuels) | L'AG indique que ces conditions seront intégrées dans les cahiers des charges des prestations de communication. |

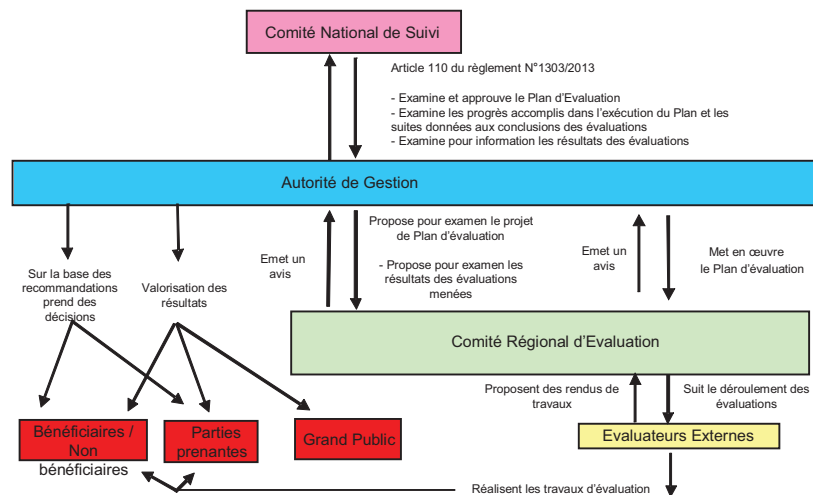
Plan d'évaluation PO FSE 2014 - 2020

Éléments du Plan d'évaluation

Selon les recommandations de la DG Regio et de la DG Emploi le Plan d'Evaluation contient les items suivants :

- Responsabilités et coordination
- Processus d'évaluation et méthodes
- Compétences et formations
- Stratégie pour assurer l'utilisation et la diffusion
- Planning
- Budget
- Stratégie d'assurance qualité (données et études)

Responsabilités et coordination



Planning et processus d'évaluation et méthodes

| Thèmes | Echéances |
|---|---|
| Travaux d'expertise de méthodologie d'impact | 2 ^{ème} semestre 2016 |
| Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des programmes | 1 ^{er} semestre 2017 |
| Evaluations à mi-parcours thématiques | 2 ^e semestre 2017 |
| Evaluation sur chacun des axes des POE | Cf propositions échelonnés sur deux ans entre le 1 ^{er} semestre 2020 et le 2 ^{ème} semestre 2021 |
| Evaluation sur les principes horizontaux | 2 ^{ème} semestre 2021 |

Restitutions de la réunion technique FSE

| Observations | Précisions apportées |
|--|--|
| Mentionner plus clairement que les évaluations seront transmises via SFC avec le cahier des charges et le budget | Le Plan d'Evaluation FSE est modifié en ce sens |
| Apporter des précisions sur l'indépendance fonctionnelle de l'équivalent Temps Plein vis-à-vis de la Mise en Œuvre du programme | Le chargé de mission évaluation du FSE est situé au sein du pole suivi- évaluation à l'AGILE. De ce fait, il est indépendant fonctionnellement de la mise en œuvre du programme |
| Mieux mettre en évidence l'implication des partenaires pertinents au titre de l'article 5 du règlement interfonds | L'implication des partenaires au sens de cet article se fait au moyen des réunions du Comité Régional d'Evaluation et du Comité National de Suivi, mais aussi par la réalisation des études d'évaluations où les parties prenantes sont interrogées. Le Plan d'évaluation est modifié en ce sens |

| Observations | Précisions apportées |
|---|---|
| <p>Des précisions sont à apporter sur les évaluations thématiques à mener en 2017</p> | <p>Des travaux d'expertise méthodologique seront menés en 2016, dont les objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier la faisabilité des évaluations d'impact au regard du contexte macro éco (PIB, chômage...) et de la réalisation des objectifs de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. - d'identifier les besoins de données spécifiques et nécessaires aux évaluations d'impact - de préciser les méthodologies appropriées au regard des données collectables, des outils statistiques existants et des méthodes recommandées - d'analyser et de hiérarchiser les évaluations thématiques à mener en 2017 |
| <p>Prévoir la collecte de données en amont afin de pouvoir employer des méthodes contrefactuelles le cas échéant</p> | |
| <p>Les résultats des évaluations devront être présentés par Objectifs Spécifique et devront permettre de mettre en évidence la contribution du PO aux objectifs de la stratégie de l'UE 2020</p> | |

Conclusion



COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPEENS

ANNEXE 2 : Discours du Vice-président du Conseil Départemental

7 octobre 2015

***Mot d'ouverture du Comité National de Suivi plurifonds
de Madame la Présidente du Conseil départemental***

Monsieur le Préfet de la Réunion,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission européenne,

**Mesdames et Messieurs les membres du Comité National de Suivi des fonds
européens,**

Monsieur le Directeur de l'AGILE

Mesdames, messieurs,

**Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de saluer
particulièrement :**

- les représentants de la Commission Européenne :

- Madame Gaétane MEDDENS, rapporteur géographique pour le FSE
à la DG EMPLOI,**
- Monsieur Michel WOLF, rapporteur géographique pour le FEDER à
la DG REGIO,**
- Monsieur Marc BLONDIAU, rapporteur géographique pour le
FEADER à la DG AGRI que je tiens à remercier pour la qualité de
son soutien à notre collectivité dans le cadre de l'élaboration de
son programme de développement rural,**

⇒ ainsi que les représentants des ministères :

- Madame Marie MENEYROL, représentante de Madame la Ministre de l'Outremer,
- Monsieur sébastien Blancher, représentant de Monsieur le Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur particulier que de présider ce comité de suivi plurifonds faisant suite à l'approbation par la Commission Européenne de notre Programme de Développement Rural le 25 août dernier.

Cette nouvelle visite tout juste cinq mois après notre dernier comité, et tout juste un mois après la validation de notre PDR, marque la dynamique lancée dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation des fonds européens à la Réunion, et montre l'intérêt accordé par la Commission à notre île.

Les atouts de La Réunion sont connus :

- sa population et sa jeunesse ;
- les secteurs porteurs pour son développement, notamment l'agriculture, le tourisme, le développement des Hauts ;
- son niveau d'équipement et son niveau de formation les richesses de ses milieux naturels.

Conscientes des difficultés financières que connaît notre pays, des efforts de mutualisation sont déjà réalisés par les collectivités réunionnaises qui

doivent néanmoins répondre aux urgences sociales, aux grands défis à relever - notamment au niveau de l'emploi et de l'employabilité. Pour y parvenir il nous faut investir dans des programmes de développement à moyen et long terme avec le soutien national et européen.

La solidarité européenne s'est exprimée par une dotation de 1,9 milliards d'euros attribuée à la Réunion sur la période 2007-2013, ce qui a permis la progression du niveau et de la qualité de vie de ses habitants liée à l'évolution de son économie et de ses services publics.

Mais la comparaison avec les régions françaises et européennes montre que de fortes disparités demeurent entre la Réunion et la Métropole et les régions européennes - notamment dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion sociale, et que des efforts restent encore à accomplir :

- pour faire face aux difficultés persistantes du territoire,
- et pour permettre à notre région de tendre vers les standards nationaux et européens en terme de développement,

tout en tenant compte de ses spécificités et de son environnement régional.

L'octroi d'une enveloppe de 2,2 milliards d'euros pour la période 2014-2020, en progression de 16 % par rapport à la précédente programmation alors que beaucoup de pays européens ont vu leur budget diminué, montre que l'Union Européenne a été sensibilisée à notre situation sociale spécifique, et qu'elle renouvelle son soutien pour accompagner la Réunion à relever les défis auxquels elle est confrontée.

Nous sommes conscients de notre responsabilité partagée ...

- pour tirer le meilleur des possibilités offertes par la nouvelle période de programmation, en cohérence avec les priorités de la Stratégie Europe 2020 et de l'accord de partenariat français ;
- pour nous assurer de la mobilisation efficace des investissements sur le terrain ;
- pour démontrer la bonne performance de notre gestion des fonds par des résultats concrets et visibles.

... **Responsabilité partagée entre 3 autorités de gestion des fonds européens**

- . l'ETAT pour le FSE et pour le FEAMP
- . La REGION pour le FEDER
- . Le DEPARTEMENT pour le FEADER

... **Responsabilité partagée avec l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et sociaux**, à travers le partenariat qui s'est renforcé et consolidé pendant les travaux d'élaboration des programmes.

Pendant la période de préparation des différents programmes, notamment du PDR, j'ai rencontré des partenaires totalement impliqués, avec la conviction que le développement de la Réunion ne peut pas se passer de l'Europe ; une Europe porteuse de l'inclusion sociale à un moment où les régions et les Etats européens connaissent une crise économique et sociale sans précédent ; une Europe qui vise le développement durable dans l'industrie, les services, la mobilité qui caractérisent l'évolution de nos sociétés ; une Europe qui souhaite repenser le rapport aux savoirs, à la culture, à la nature.

Mesdames, Messieurs,

La SOLIDARITE LOCALE, nous l'a vivrons pleinement au cours des 6 prochaines années pour optimiser l'investissement européen pour le développement de notre île.

L'EUROPE SOLIDAIRE partout et pour tous, nous y croyons.

Cette séance plénière est certes le point d'orgue de ce Comité National de Suivi plurifonds qui a débuté lundi par des réunions techniques et des visites de terrains, mais surtout il est le signal de départ pour les différents porteurs de projet du démarrage de l'instruction des demandes de subventionnement émergeant sur le FEADER ;

Je saisis l'occasion pour remercier de vive voix la Commission pour les discussions constructives que nous avons menées et qui ont permis d'aboutir à la validation de notre PDR.

Ce programme, c'est aussi le fruit d'une large concertation, d'un travail partenarial coordonné par l'Agence de Gestion pour les Initiatives Locales (AGILE).

Je souhaite remercier toutes et tous : les membres de l'instance de concertation, les partenaires impliqués dans les groupes de travail, les ateliers de réflexion collective, les services de l'Etat et des établissements publics de l'Etat, les services opérationnels du Département et de la Région, les acteurs du monde agricole ... pour ne citer qu'eux car la liste est encore longue !

Comme l'ont montré les travaux menés dans le cadre de la préparation de son programme de développement rural, la Réunion souffre de handicaps structurels que chacun sait :

- un territoire éloigné, exigu et contraint ;
- une vitalité démographique qui reste soutenue au regard des autres régions françaises et de l'Europe ;
- une économie qui peine à se relever de la crise de 2008 même si elle est en constante croissance, des activités économiques fragiles ;
- un développement économique et social déséquilibré du territoire, avec de gros écarts entre la zone littorale et la zone des Hauts, ce territoire singulier qui représente les 4/5^{ème} du territoire ;
- et un taux de chômage de 30 % qui résiste aux politiques en faveur de l'emploi - taux le plus élevé en France et l'un des plus élevés en Europe – et qui génère des situations d'exclusion et de pauvreté inacceptables - 42 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté.

Elle possède aussi des atouts et des savoirs faire qu'elle a su valoriser au mieux :

- une agriculture dynamique, qui progresse en compétitivité tout en conservant un modèle d'agriculture familiale ;
- une production agricole historiquement cannière mais qui a réussi le défi de la diversification et qui progresse en valeur même si elle ne parvient pas encore à couvrir les besoins locaux ;
- un pôle d'excellence en matière de recherche et d'innovation en agronomie et en agroalimentaire qui s'appuie sur réseau d'acteurs performants tels que l'Université de la Réunion, le CIRAD - 2^{ème} implantation après Montpellier - , eRcane, l'ARMEFLHOR ;
- un patrimoine forestier remarquable, préservé et valorisé ;

- un territoire des Hauts, synonyme de valeur et d'authenticité, qui constitue un véritable enjeu de développement social et écotouristique. Ces espaces autrefois associés à contraintes et sans affichage particulier dans les documents d'urbanisme et de planification, deviennent aujourd'hui des atouts essentiels pour le développement de l'île.

Mais beaucoup reste à faire :

- Avec la forte pression démographique et urbaine, la préservation des espaces agricoles constitue un véritable enjeu pour le développement de l'agriculture, de même que la lutte contre l'érosion des sols.
- La précarité n'est pas seulement urbaine. Elle touche aussi les quartiers ruraux caractérisés par des populations vieillissantes à très faibles revenus et un manque d'emploi dans les Hauts est une problématique encore plus aiguë que dans l'ensemble de l'île, le chômage touchant 37% de la population - 9 communes des Hauts ont des taux de chômage supérieurs à 40%, conjugué avec des niveaux de qualification globalement inférieurs à ceux recensés pour la population réunionnaise. Il nous faut anticiper sur les structures d'accueil de nos aînés et ce d'autant que les jeunes ont tendance à quitter les Hauts, dans la mesure où ces territoires offrent peu d'opportunités en terme d'emploi.
- La Réunion ne manque pas d'eau mais l'eau est inégalement répartie ; le transfert des eaux de l'est vers l'ouest de l'île qui a été possible grâce au soutien de l'Union européenne a déjà permis d'augmenter les superficies irriguées ; les travaux d'interconnexion et l'extension des aménagements hydro-agricoles doivent se poursuivre notamment dans l'Est et dans le Sud.

- La forêt réunionnaise possède une grande diversité et de nombreuses espèces endémiques qu'il convient de protéger contre les espèces envahissantes et les incendies, et de gérer de manière stratégique.
- La zone des Hauts possède une biodiversité et des paysages spectaculaires et exceptionnels, avec des pitons, des cirques et des remparts reconnus Patrimoine Mondial par l'UNESCO, qu'il convient de préserver en même temps que d'assurer son développement.

C'est la passerelle entre les atouts et les faiblesses, entre les opportunités et les menaces, qui a été pensée dans l'élaboration du nouveau PDR et vers laquelle convergent les quatre priorités du nouveau programme, conformes à Stratégie Europe 2020, qui visent :

- à favoriser la compétitivité de l'agriculture
- à garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat,
- à assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création d'emplois et leur préservation,
- et à développer les compétences, investir dans la recherche et l'innovation.

Le PDR de la Réunion s'articule en effet autour de quatre priorités :

⇒ La première priorité est d'accroître la compétitivité de l'agriculture réunionnaise :

Evoluant dans un contexte de plus en plus contraint avec la diminution du foncier agricole, la concurrence économique et les effets du changement climatique, l'agriculture et l'agro-alimentaire doivent augmenter leur productivité et leurs performances tout en diminuant leur dépendance aux importations et en intégrant la gestion durable des ressources.

Cette priorité repose sur la poursuite du développement et de la structuration des productions agricoles, leur sécurisation face aux aléas naturels et climatiques et leur valorisation, afin d'augmenter les débouchés et la part de marché des produits pays dans l'offre alimentaire

En effet, dans un contexte sociétal où la qualité et l'impact environnemental de notre alimentation sont de plus en plus sujets à débats, il est nécessaire de développer des systèmes d'approvisionnement alimentaire locaux satisfaisant la demande des particuliers et la restauration collective.

La demande en produits locaux est croissante et de plus en plus exigeante en qualité et en variété. Le développement et la diversification des productions agricoles continueront donc à occuper une place significative dans ce nouveau programme.

⇒ **La deuxième priorité est de préserver et valoriser les ressources naturelles et les espaces agricoles :**

Dotée d'un patrimoine environnemental riche et reconnu au niveau international, d'une démographie dynamique et d'un territoire marqué par de fortes contraintes naturelles, la Réunion doit faire face à un enjeu majeur de préservation de ses espaces agricoles et de ses ressources naturelles.

La préservation des espaces agricoles nécessite la protection du foncier agricole existant, et la recherche de nouveaux fonciers par la reconquête des friches. En effet, la pression liée à l'étalement urbain est très forte sur les espaces agricoles et naturels périurbains. Des problèmes de gestion tel que l'enfrichement se posent également, aboutissant parfois à une certaine dépréciation de ces espaces. Aussi le maintien d'activités

agricoles apparaît comme une condition indispensable pour préserver ces espaces en faveur de l'agriculture.

Il s'agira également de compenser les surcoûts liés aux contraintes géologiques et géographiques naturelles de l'île qui concernent la totalité de la surface agricole utile et qui présentent un risque d'abandon de l'activité de culture et d'élevage dans certaines zones.

Les pratiques agroenvironnementales seront encouragées car elles contribuent :

- à la préservation des ressources naturelles,
- à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau,
- à la protection des sols, de la biodiversité et des paysages de l'île,
- ainsi qu'à la préservation et la valorisation des espaces naturels et forestiers.

⇒ La troisième priorité est de renforcer l'attractivité des Hauts et d'y favoriser la création d'emplois :

Les acteurs publics et privés se sont accordés sur une politique de développement durable des Hauts et de protection des populations contre les risques d'exclusion :

- qui place le patrimoine, l'identité et la culture au cœur du projet de développement,
- tout en soutenant l'économie de production,
- en s'appuyant sur les potentialités des Hauts dans le domaine touristique – l'agro activités, l'éco activités, le tourisme vert,
- tout en préservant la cohésion sociale.

En effet, le tourisme occupe, aux côtés de l'agriculture, une place importante dans l'économie des Hauts. 75 % des visites sont assurées par les résidents. 50 % des nuitées proviennent de clientèle locale.

Au cours des 10 dernières années l'attractivité touristique des Hauts a progressé de 20 %, et ce au détriment d'autres régions – notamment le littoral ouest, principale zone d'hébergement du tourisme réunionnais.

Cette tendance à l'accroissement de la fréquentation des Hauts devrait se confirmer dans les années à venir, avec le développement de la société des loisirs, les effets potentiels de l'inscription des Pitons, cirques et remparts sur la liste du Patrimoine mondial, et surtout l'objectif affiché par l'ensemble des collectivités et des acteurs économiques locaux de faire du tourisme un levier de développement économique de l'île.

Le principal enjeu pour les Hauts est d'organiser et de gérer stratégiquement les flux supplémentaires attendus, à travers une offre touristique et de loisirs structurée, permettant de capitaliser au mieux les retombées induites tout en préservant son riche potentiel.

Le « nouveau projet collectif pour le développement des Hauts » sera mis en œuvre sur la base d'une gouvernance participative qui permettra une interaction des habitants et des acteurs locaux dans le processus décisionnel - notamment par le biais du développement des réseaux et sous la coordination du Secrétariat Général des Hauts. Cette gouvernance garantira la cohérence entre les programmes d'actions et une mobilisation efficace et efficiente du FEADER et du FEDER au développement des Hauts.

⇒ **La quatrième priorité est transversale : il s'agit d'investir dans la recherche et dans l'innovation et de développer les compétences**

- La recherche appliquée et l'innovation concourent aux trois précédentes priorités régionales, en contribuant à l'amélioration des performances des secteurs agricole et agro-alimentaire et à la gestion durable des ressources.
- L'innovation concernera également le développement des Hauts et la valorisation de l'environnement dans ces territoires.
- La dynamisation des compétences permettra aux actifs agricoles et aux acteurs du monde rural d'intégrer et de mobiliser les plus values de la recherche et de l'innovation.
- Le transfert et la diffusion des travaux de la recherche appliquée et de l'innovation constitueront par ailleurs un maillon essentiel du développement des compétences.

Mais c'est **ensemble et uni, avec un partenariat toujours plus large et plus riche**, que nous mettrons en œuvre la stratégie que nous avons convenue à travers la définition de ces quatre priorités pour l'utilisation des fonds FEADER.

Et toujours par souci d'efficacité, nous évoluerons dans un **esprit de dialogue et de confrontation enrichissante de points de vue, d'échange d'expériences, de réflexion commune**, avec les régions de l'Hexagone et les Etats membres.

La validation du PDR par la Commission européenne traduit par ailleurs un **engagement réciproque** avec le Conseil départemental qui a la responsabilité de la gestion du nouveau programme FEADER.

Cette nouvelle génération du FEADER est placée sous le signe de la **performance** :

⇒ **Performance en terme de résultats** dans la mise en œuvre de la stratégie poursuivie dans le cadre du développement rural qui vous a été présentée.

Le Conseil départemental veillera à ce que les 385,5 M€ alloués à la Réunion procureront une valeur ajoutée réelle et sensible ...

- dans le quotidien des agriculteurs réunionnais,
- dans les résultats des entreprises agricoles réunionnaises,
- dans le cadre de vie des Réunionnais,
- dans le développement territorial équilibré des économies et des Hauts de la Réunion
- dans la gestion durable des ressources naturelles de notre territoire,
- dans la préservation de nos cultures, de nos paysages et de nos patrimoines.

... et il s'assurera que le soutien du FEADER contribue au rayonnement de la Réunion en outremer.

L'application **des critères de sélection qui vous seront présentés au cours de ce comité** contribuera à la **meilleure efficacité et efficience du programme** car ils permettront de garantir, outre l'équité de traitement des demandeurs :

- le ciblage des crédits sur les projets répondant aux priorités de la Réunion, conformes aux orientations de la Stratégie Europe 2020 ;

- l'optimisation de l'utilisation de la ressource financière, le meilleur rapport qualité/prix ne devant plus être l'exception à la règle dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

⇒ Performance dans la gestion du programme avec comme objectif zéro euro de dégagement d'office sur la période de programmation, en veillant à la régularité des dépenses, en mobilisant des outils de contrôle et de gestion renforcés pour prévenir et éviter de guérir.

⇒ Performance dans la communication du programme pour expliquer au monde agricole et aux Réunionnais comment les fonds européens seront - ou ont été - utilisés et pour promouvoir des projets efficaces.

En effet, la gestion des fonds comporte de réels enjeux de communication qui portent à la fois, sur la connaissance des dispositifs, mais également sur leurs effets : A nous démontrer et de faire savoir que les programmes que nous gérons produisent des résultats !

Mesdames, Messieurs qui êtes présents,

tous les acteurs locaux, nationaux, européens, qui se sont impliqués dans l'élaboration du programme de développement rural de la Réunion d'ici à 2020,

je compte sur vous pour encore avancer.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi



**COMITE NATIONAL DE SUIVI
DES PROGRAMMES
EUROPEENS**

**ANNEXE 3 :
Allocutions des co-présidents**

COMITÉ NATIONAL DE SUIVI

INTERVENTION DE Mme YOLAINE COSTES,

VICE PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

Mercredi 7 octobre 2015

Saint Denis de La Réunion

Monsieur le Préfet de La Réunion,

Mesdames – Messieurs les Députés (Si présents)

Madame la Présidente du Conseil Général, ou son représentant,

Messieurs les Présidents des Comités Consultatifs et des Chambres consulaires,

Messieurs les représentants de la Commission européenne,

Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'excuser l'absence du Président Didier ROBERT, qui est actuellement retenu au Sénat par les débats sur la loi de modernisation du système de Santé.



Laissez-moi vous dire aussi combien je suis heureuse de le remplacer une nouvelle fois à l'occasion de ce CNS

J'avais déjà eu l'honneur de co-présider, il y a moins d'un an, l'un des derniers Comité de Suivi de la période 2007-2013 ; un CNS qui correspondait aussi à un moment décisif dans la finalisation des nouveaux programmes.

Le 29 avril dernier, c'est-à-dire la veille du déplacement de la Commissaire européenne en charge de la Politique régionale, Madame Corina CRETU, nous nous réunissions encore pour assurer le démarrage des nouveaux programmes européens FEDER/FSE.

Novembre 2014-octobre 2015 : En moins d'un an, nous avons tout mis en oeuvre pour que les délais soient tenus. En moins d'un an, nous sommes passés de la conception à l'action, de la négociation finale aux financements de projet.

Tout cela, nous l'avons réalisé dans la plus grande concertation. C'est sans doute pourquoi notre travail commun a été efficace.

C'est encore plus vrai naturellement avec l'adoption toute récente du programme de développement rural qui occupera une place toute particulière pendant nos travaux.

Je rappelle aussi que le programme INTERREG -OI qui est mis en oeuvre par un comité de suivi différent du fait de sa composition, a été également adopté récemment.



FEDER, FSE, FEADER, Interreg OI, Nous serions presque à présent en mesure de rentrer dans le vif des politiques à engager avec nos partenaires européens, s'il ne manquait bien sûr la pêche et l'aquaculture.

Face à l'échéance du 31 décembre 2015 et au risque de perte des crédits européens pour 2014 et 2015, il n'est pas acceptable que l'adoption du programme national puisse être dissociée de celle du Plan de Compensation des surcoûts de la filière.

Il est indispensable, Monsieur le Préfet, de prendre toutes les dispositions pour éviter le couperet du 31 décembre 2015.

Il serait invraisemblable de ne pas réserver le même traitement à notre pêche que celui qui est réservé à la pêche hexagonale.

Compte tenu de sa contribution à la dimension maritime de l'Union et de la France et alors même que son activité est sans commune mesure avec celles des flottes continentales qui évoluent au large de nos côtes.

Hormis le Plan de Compensation des Surcoûts dont nous devons sécuriser la procédure d'adoption, la situation actuelle est sans doute inédite en ce qu'elle correspond à un moment très particulier, celui d'une maturité, et d'un passage à des temps nouveaux.

Tous les instruments de planification pluriannuelle à l'horizon 2020, sont donc aujourd'hui mis en place à la Réunion. Ils le sont aussi avec le protocole de Matignon 2 et



les contre-parties apportées au titre du contrat de plan État-Région .

La nouvelle architecture des programmes européens est en place, et elle est opérationnelle.

Elle est mise au service des ambitions et des dynamiques territoriales, impulsées par les acteurs locaux eux-mêmes.

Elle vous a été présentée lors de notre dernier Comité pour ce qui concerne notre collectivité.

Nous mesurons l'importance des enjeux et le poids des responsabilités en notre qualité d'Autorité de Gestion des programmes FEDER et INTERREG-OI

Cette gouvernance renouvelée a permis une montée en puissance de la programmation du FEDER.

En quelques mois, ce sont deux cent dix dossiers qui ont été enregistrés et qui sont actuellement en phase d'instruction.

La montée en charge est rapide : 53 dossiers ont d'ores et déjà été programmés. Commission permanente et CLS élargi au CESER et au CCCE se succèdent aujourd'hui à un rythme accéléré.

Rapidité, Réactivité, Modernité aussi avec le dématérialisation des dossiers d'instruction. Ouverture enfin avec le premier appel à projet recherche dont le dépouillement est en cours.



Ces premiers résultats témoignent d'une dynamique désormais bien enclenchée, de la mobilisation aussi de près de 80 personnes expérimentées pour avoir suivis les programmes 2007-2013.

A ce titre, et je souhaite que vous en soyez totalement convaincus: nous continuerons à nous mobiliser pour achever dans les meilleures conditions possibles les opérations de solde des programmes antérieurs dans le cadre des responsabilités qui nous incombent.

En ce qui concerne le programme POCT où nous assurons la fonction d'Autorité de Gestion, nos perspectives de clôture visent toujours 100 % d'absorption des crédits.

Dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée, je ne peux que me féliciter, enfin, du nouveau cadre que nous construisons avec le CESER et le CCEE qui participent à l'examen de l'ensemble des dossiers FEDER.

Esprit de partenariat et de responsabilité partagée encore avec les 5 EPCI, -dont je salue aujourd'hui les représentants- dans le cadre notamment des travaux relatifs à la démarche des Investissements Territoriaux Intégrés.

C'est donc une nouvelle gouvernance qui s'est ici mise en place avec la création de comités territoriaux, et un accord sur le contrat type.

Nous connaissons l'investissement des EPCI dans le domaine développement durable, leur capacité à s'approprier les enjeux du territoire en s'insérant le plus harmonieusement



possible dans la stratégie générale et dans les objectifs du programme. Vous l'avez fait dans un délai réduit, je vous en félicite. Nos équipes ont construit une relation de proximité, je les en remercie.

Je souhaite, avant de conclure, rappeler que la situation économique pour nos entrepreneurs, la situation de l'emploi pour nos jeunes, appellent à l'action.

L'action doit être rapide, efficace car elle conditionne les résultats.

L'action doit être autant que possible coopérative, volontaire et s'inscrire dans la durée car cela conditionne le climat de confiance nécessaire à la croissance.

J'appelle à cet égard l'attention sur deux sujets d'actualité :

Le premier a trait aux incertitudes qui pèsent sur la validité des dispositifs économiques et fiscaux d'outre mer au regard des règles européennes de concurrence.

En effet, depuis un an le Gouvernement a fait le choix de recourir à un mécanisme simplifié vis-à-vis de Bruxelles, pour l'ensemble des aides économiques applicables outre-mer : ce mécanisme (dit "RGEC") autorise une exemption de notification des aides dans certaines conditions.

Si ce choix a permis d'éviter de longues démarches administratives vis-à-vis de la DG Concurrence, il n'a manifestement pas pris en compte les critères pour le calcul



des aides (au sein du RGEC), et se heurte désormais aux limites imposées par le règlement.

Ces difficultés témoignent encore une fois de l'incompréhension des réalités auxquelles sont confrontées nos entreprises et il appartient évidemment au Gouvernement français d'y remédier le plus rapidement possible pour sécuriser l'avenir de nos entreprises.

Le second point que je souhaitais aborder concerne le processus de simplification de la politique de cohésion conduite par la Commissaire Cretu.

Il s'agit d'un chantier décisif car le niveau de complexité, de rigidité de normes atteignent, y compris dans la mise en œuvre des nouveaux programmes, un seuil parfois incompréhensible pour les citoyens.

La perspective d'une réorientation des fonds européens en faveur de l'accueil des réfugiés illustre, à elle seule, la possibilité qu'a l'Europe d'introduire, lorsque la situation l'exige, davantage de souplesse pour en faire des éléments fondamentaux d'une politique adaptée.

Cet esprit doit nous animer au niveau territorial pour éviter l'importation de règles européennes, parfois nationales, inadaptées à notre situation, déconnectées de la réalité, toujours imposées, jamais évaluées.

Depuis 2010, notre collectivité n'a cessé de plaider pour plus de souplesse, plus de cohérence, plus de réalisme et dès lors plus de reconnaissance de la réalité des RUP.



Notre collectivité a enfin conduit en partenariat, l'une des évolutions les plus marquantes de la gouvernance des fonds européens en proposant un cadre de gouvernance, si originale qu'il est unique en France, comme en témoigne Mme la Présidente, les fonctions que vous exercez aujourd'hui.

C'est dans cet esprit de responsabilité, avec la certitude que le partenariat original entre l'Etat, la Région et le Département constitue un socle fondateur, qui avec l'affirmation de la pleine responsabilité de chacun, doit nous conduire au succès de la mise en œuvre des programmes 2014-2020.

Je vous remercie .

Comité National de suivi octobre 2015

Conseil Départemental séance plénière du 7 octobre 2015

(Intervention de Monsieur le Préfet)

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil régional ou son (sa) représentant (te)

Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son (sa) représentant (te)

Mesdames et Messieurs les représentants de La Commission Européenne,

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations centrales,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité national de suivi,

Mesdames et Messieurs,

Je m'associe naturellement aux souhaits de bienvenue et aux remerciements adressés aux membres du Comité National de Suivi (CNS) en particulier, à ceux qui ont fait un long déplacement depuis Bruxelles ou Paris. C'est notre deuxième comité en peu de temps qui se réunit pour examiner et approuver les propositions d'actions pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes 2014-2020 au regard des dispositions et exigences réglementaires.

Aujourd'hui nous avons franchi une étape importante après un long travail qui a débuté depuis juillet 2012, tous les programmes européens territorialisés de La Réunion sont approuvés. Après les POE FEDER et FSE en décembre 2014, le programme de Développement Rural de La Réunion et le programme de coopération INTERREG V l'ont été respectivement le 25 août dernier et 23 septembre 2015.

Aujourd'hui La Réunion dispose donc de près de 2,2 Mds d'€ de fonds européens à gérer jusqu'en 2023. Je rappelle que nous avons en retenu 6% de cette enveloppe qui ne seront débloqués qu'après l'examen de performance en 2018 au regard de l'atteinte des objectifs que nous avons fixé.

Je me félicite également de la signature du Contrat de Plan Etat-Région intervenu le 20 août dernier. L'Etat contribue au titre de ce programme à hauteur de près de 200 M d'€ au côté de la Région et du Département.

Ce CPER est parfaitement en cohérence et en complémentarité avec la stratégie des programmes européens 2014-2020. Nous nous sommes assurés de la parfaite

articulation entre les fonds communautaires et nos crédits notamment au titre des contreparties nationales de ce programme mais aussi nos compléments d'intervention hors PO.

Ce paysage ne serait pas complet si je ne vous parlais pas du sujet de la pêche qui concerne certes un petit programme de 12 M d'€ mais ô combien important pour le secteur. Le développement de la pêche et du maritime soutenu via l'intervention du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) dont le règlement n'a été publié que le 15 mai 2014 fait l'objet d'un programme national FEAMP au sein duquel est inséré un volet régional pour La Réunion.

Le secteur de la pêche a énormément souffert de la crise, il représente un potentiel de développement et d'emploi pour notre territoire. La dernière version de la maquette régionale du PO FEAMP a été transmise vendredi dernier, ainsi que le plan de compensation des surcoûts.

Ce programme est en négociation avec les services de La Commission et j'espère que ce programme sera approuvé avant la fin de cette année car les professionnels sont dans l'attente.

Par ces propos je voulais rappeler que les programmes communautaires 2014-2020 apportent certes des moyens importants à notre territoire mais que la gestion de la prochaine période sera diverse et sûrement parfois aussi complexe.

Il faudra être très vigilant pour la mobilisation optimale de ces moyens et l'atteinte des objectifs tels que nous les avons définis collectivement.

En ce qui concerne La Préfecture je veillerai à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la meilleure utilisation pour le territoire des programmes pour lesquels j'assume les responsabilités d'autorité de gestion directe ou par délégation.

Le POE FSE approuvé en décembre 2014 a connu un début de mise en œuvre. Le CLS d'octobre a examiné et émis un avis favorable sur 10 dossiers représentant 2,1 M d'€. Vous me direz que les montants sont faibles.

Mais avant de commencer à programmer des travaux préparatoires à la mise en œuvre des programmes ont été nécessaires. Depuis notre dernier CNS de fin avril dernier lors duquel les critères de sélection des opérations ont été

approuvés, les services ont finalisés toutes les fiches actions qui sont des cadres qui définissent les règles pour l'éligibilité des opérations aux titre du POE FSE.

Par ailleurs un lourd travail a été conduit sur l'élaboration de la Description de Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) du programme.

D'ailleurs nous serons la semaine prochaine audité par la CICC sur ce DSGC. A l'issue de cet audit et de son accréditation je l'espère une décision Premier Ministre confirmera notre fonction d'autorité de gestion.

On peut considérer aujourd'hui que plus rien ne s'oppose à une montée en puissance dans la mise en œuvre des programmes et en particulier du FSE.

Avant de terminer mon propos même si ce n'ai pas le sujet d'aujourd'hui je souhaite aborder rapidement le sujet de la clôture des programmes 2007-2013 pour lesquels l'Etat est autorité de gestion à l'exception du programme de coopération territoriale qui relève de la Région.

Les travaux de certification pour la clôture des programmes sont lancés depuis le début de l'année. Des travaux d'ajustement financier ont été réalisés amenant à la modification de certain programme en particulier du PDRR FEADER en cours d'examen par La Commission.

Je peux vous assurer que tous les services sont pleinement investis dans ce chantier. Ils ont été renforcés en fin 2014 grâce à un partenariat avec le Conseil Régional que je remercie.

Un planning a été élaboré et une revue des tableaux de bord est fait mensuellement lors des réunions de CLS.

A ce stade nous avons atteint notre objectif en matière de programmation avec un taux de plus de 100% sur tous les programmes.

En ce qui concerne la certification des dépenses, un effort important reste à faire, qui nécessite évidemment la mobilisation des services instructeurs, mais aussi des bénéficiaires qui tardent encore à nous transmettre leur justification de dépenses. Je rappelle à chacun l'urgence de clore les opérations pour que le territoire de La Réunion optimise l'utilisation de ces fonds.

Je vous donne rendez-vous au prochain CNS à la fin du premier trimestre 2016 pour vous faire l'état exact de la clôture de la programmation 2007-2013.

Je vous remercie de votre attention.